

document de travail

mars 2006

15

La formation en secteur informel

Note de problématique

Richard WALTHER (walther.richard@wanadoo.fr)
Consultant ITG auprès du département de la Recherche de l'AFD



Département de la Recherche

Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France
Département de la Recherche www.afd.fr

Sommaire

AVANT-PROPOS	3
1. Une question préalable : qu'est-ce que le secteur informel ?	3
1.1. Les origines du terme	3
1.2. La définition « statistique » du secteur informel	3
1.3. Le secteur informel entre légitimité et légalité de l'action	5
1.4. Le secteur informel ou la continuité de l'activité traditionnelle	5
1.5. Le secteur informel ou le rôle économique spécifique des micro et petites entreprises	6
2. Le poids important de l'économie informelle dans les pays en développement	7
2.1. La part du secteur informel dans les politiques d'emploi	7
2.2. La part du secteur informel dans les richesses nationales des pays	7
2.3. La relation du secteur informel au secteur formel : autonomie ou variable d'ajustement ?	8
3. Les rapports du secteur informel à la formation professionnelle	9
3.1. Les données relatives à l'éducation et à la formation des actifs du secteur informel	9
3.2. Les dispositifs d'acquisition de connaissances et de compétences du secteur informel	10
3.3. Les relations de la formation formelle avec le secteur informel	11
3.4. Les exemples d'intervention formation innovantes dans le secteur informel	12
3.5. Une amorce d'approche financière	13
4. Les termes de référence de l'étude AFD	15
4.1. Les finalités de l'étude	15
4.2. La méthodologie de l'étude	17
Notes	20

AVANT-PROPOS

Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'étude « formation professionnelle en secteur informel », que le département de la Recherche de l'Agence Française de Développement a lancée en 2006. L'étude comportera des

enquêtes terrain dans plusieurs pays d'Afrique, dont le Maroc, le Sénégal, le Bénin, le Cameroun et l'Afrique du Sud. La présente note de problématique définit le cadre méthodologique de ce travail qui sera publié en 2007.

1. Une question préalable : qu'est-ce que le secteur informel ?

L'approche conceptuelle du secteur informel ne fait pas l'unanimité. Il existe plusieurs approches de sa réalité et de

son fonctionnement qu'il convient de clarifier pour bien situer, après coup, le rôle et la place de la formation dans ce secteur.

1.1. Les origines du terme

Le terme « secteur informel » a été utilisé pour la première fois dans une étude sur l'emploi urbain au Ghana en 1971 et officialisé en 1972 lors de la publication d'un rapport du BIT sur l'emploi au Kenya dans le cadre du Programme mondial de l'emploi¹.

La première définition l'aurait ainsi spécifié en 1976. « C'est un secteur composé d'entreprises employant moins de dix personnes, échappant à toute réglementation administrative et juridique, employant une main-d'œuvre familiale, appliquant des horaires souples, recourant à des sources informelles de crédit et fabricant des produits finalisés (par opposition à des produits intermédiaires). Les

travailleurs de ces entreprises ont rarement accès à l'enseignement scolaire, utilisent peu d'énergie électrique et mènent des activités semi-permanentes » (SETHURAMAN cité par l'étude du ministère des Affaires étrangères (MAE))².

De nombreux débats ont eu lieu sur le bien-fondé de cette définition, notamment sur le fait que les unités du secteur informel respectaient ou non les réglementations administratives et fiscales en vigueur. Il s'agissait de ne pas confondre secteur informel et économie souterraine ou dissimulée. Ces débats ont également porté sur la caractérisation de l'activité économique et de l'utilité sociale du secteur.

1.2. La définition « statistique » du secteur informel

La conférence internationale des statisticiens du travail a adopté en janvier 1993, lors de sa quinzième session, une résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel. Il s'agissait de permettre l'observation statistique dans les pays où les

micro et petites entreprises informelles jouent un rôle suffisamment important en termes d'emplois et de contribution au PIB pour nécessiter la prise en compte spécifique du secteur dans la modélisation macro-économique et les politiques sectorielles³.

Selon cette définition opérationnelle, le secteur informel est un sous-ensemble du secteur institutionnel des ménages en comptabilité nationale. Il est constitué par une fraction des entreprises individuelles qui se distinguent des sociétés et quasi-sociétés en ce qu'elles ne tiennent pas un ensemble complet de comptes et ne constituent pas des personnes morales distinctes des ménages dont elles dépendent.

Quels que soient le lieu d'exercice de l'activité, le degré d'utilisation du capital fixe, la durée de l'activité et le caractère principal ou secondaire de son exercice, sont rattachées au secteur informel les entreprises individuelles répondant aux critères suivants :

- les entreprises familiales ou « entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte ». Ce sont des entreprises qui n'emploient pas de salariés de manière continue, mais peuvent employer des aides familiaux et/ou des salariés occasionnels ;
- les micro-entreprises ou « entreprises d'employeurs informels ». Il s'agit d'entreprises individuelles employant un ou plusieurs salariés de manière continue.

La conférence précise, par ailleurs, le sens global qu'elle donne au secteur.

« D'une façon générale, le secteur informel peut être décrit comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division du travail et du capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques

particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires.

Ces unités ne peuvent réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités, ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs risques et périls et ils sont personnellement responsables sans limitation aucune de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits à des fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être indistinctement utilisés pour l'entreprise et pour les besoins du ménage.

Les activités exercées par les unités de production du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations ou d'autres dispositions administratives. Par conséquent, le concept des activités du secteur informel devrait être différencié de celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine. » (texte cité par l'étude du Bureau international du Travail (BIT)).

L'enquête INSEE/AFRISTAT⁴, dernière enquête en date qui porte sur le secteur informel dans les capitales économiques des sept pays de l'UEMOA, reprend le concept opérationnel défini lors de la conférence internationale tout en identifiant prioritairement le concept de la micro ou petite entreprise à partir de la réalité administrative et comptable de son mode de gestion. « Le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro d'enregistrement administratif et/ou de comptabilité écrite formelle (comptabilité permettant d'élaborer un compte d'exploitation et un bilan) ».

1.3. Le secteur informel entre légitimité et légalité de l'action

L'approche opérationnelle faite par les statisticiens a été accompagnée au cours des années 1990 par des analyses portant à la fois sur les réalités économiques du secteur et sur son positionnement sociétal. Ainsi, selon l'étude du MAE, deux visions économiques du secteur se sont développées en parallèle durant cette période :

- la première rattachant le secteur informel à la logique de marginalité et de pauvreté et situant, par conséquent, les activités qu'il développe dans une logique de survie,
- la deuxième centrant son analyse sur la nature des activités développées et mettant en exergue les activités de production et de service, c'est-à-dire la fonction sociale jouée notamment par l'artisanat et le petit commerce.

D'autres études ont porté à la même période sur les

catégories d'informalité et de légalité et ont introduit des distinctions intéressantes entre légitimité et légalité de l'activité⁵. La légalité situe les acteurs du secteur dans leur relation aux règles administratives, fiscales et sociales. La légitimité définit la valeur sociale d'un acte relativement au degré d'adhésion de la société et en l'occurrence explique pourquoi les activités du secteur informel, à cause de leur utilité reconnue, sont plus que tolérées par les pouvoirs en place, même quand elles ne sont pas en conformité avec les règles instituées. La force de cette tolérance est illustrée par l'enquête INSEE/AFRISTAT qui, tout en constatant que seulement 18 % des unités de production informelles ou UPI sont enregistrées sur un des registres qui les concernent (la patente, le registre du commerce et la Sécurité sociale), remarque en même temps que seulement 4 % à 8 % des UPI ont des problèmes avec les agents de l'Etat.

1.4. Le secteur informel ou la continuité de l'activité traditionnelle

Dans un texte rédigé à l'intention du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), André Gauron, conseiller Maître à la Cour des comptes et ancien président du Haut Comité Education-Economie-Emploi, rend compte de l'approche développée par Christian Morisson et Donald Mead⁶ et défend l'idée que le terme traditionnel est plus approprié que celui d'informel. « En effet, ce qui caractérise ces activités, ce n'est ni leur exclusion du marché – les artisans, par exemple, produisent pour la vente – ni le fait qu'elles s'exerceraient en dehors de toute réglementation juridique ou fiscale – ce qui est rarement le cas – mais l'absence de visibilité de la demande qui entraîne une incapacité à se projeter à un horizon supérieur à quelques mois. Il s'agit d'une économie marchande précapitaliste, c'est-à-dire sans capacité d'accumulation. L'artisan ou le petit patron ne peut mobiliser que de faibles ressources monétaires et réagit en minimisant ses coûts fixes en équipements et en salaires et préfère le recours à une main-d'œuvre non salariée. Tant qu'un marché local ne se constitue pas, aucun développement n'est possible. L'exportation constitue ainsi dans une majorité des cas le

seul vecteur d'un passage de l'activité traditionnelle à une activité moderne »⁷.

Il ressort de cette approche que la spécificité du secteur, outre le fait qu'il fonctionne quasi-exclusivement sur un marché local, est définie par l'absence d'une visibilité à moyen ou long terme de l'activité : le développement de l'activité ne peut être planifié que sur le court terme.

Il en ressort également que les UPI seraient plutôt en règle avec les normes juridiques et fiscales. Ce dernier constat va cependant à l'encontre des faits puisque, selon l'enquête INSEE/AFRISTAT, 18 % seulement des UPI (24% % dans les services, 15% dans l'industrie et 17% dans le commerce) se sont conformées à l'une des normes en vigueur. Si l'on regarde par ailleurs, dans la même enquête, le statut des employés du secteur, on constate que seulement 9 % des travailleurs dépendants ont un contrat de travail écrit et que moins de 3 % disposent d'une feuille de paie. 9,1 % d'entre eux sont affiliés à la sécurité sociale et 3,3 % bénéficient d'une couverture sociale accordée par l'entreprise.

1.5. Le secteur informel ou le rôle économique spécifique des micro et petites entreprises

Cette approche par l'activité traditionnelle a l'intérêt de rappeler que le secteur ne peut être compris en dehors de son enracinement socio-économique et culturel qui continue à en déterminer les règles de fonctionnement, notamment dans le domaine des pratiques de commercialisation (prédominance du marché local) et de la politique de l'emploi (importance du réseau familial et de voisinage comme lieu de recrutement des aides et des apprentis). Elle ne rend cependant compte ni de certaines évolutions du marché des UPI (15 % des produits commercialisés par les UPI proviennent de l'étranger) ni de la volonté des organisations professionnelles de se situer toujours davantage dans des modes de production et de gestion proches du secteur formel (cf. les formations à la gestion que ces organisations développent pour assurer la pérennité des activités au-delà de l'horizon à court terme).

Une autre approche, très différente de la précédente, s'est développée, toujours dans les années 1990, à la suite des effets négatifs des politiques d'ajustement structurel sur les secteurs formels des pays en développement et à la suite, également, de la prise de conscience, dans les pays développés, du rôle des petits entrepreneurs individuels comme facteurs d'innovation et de développement des économies en crise ou en récession. Elle met l'accent sur la notion d'unité économique ou d'entreprise et définit le secteur informel comme le lieu de la micro-entreprise et de la petite entreprise, c'est-à-dire comme le lieu possible d'une croissance et d'une dynamique économique spécifique à l'organisation économique des pays en développement. Sans pour autant nier le rôle traditionnel du secteur, certains auteurs y distinguent une gradation d'activités qui va de la

simple survie à la réalisation d'activités productives susceptibles d'intégrer le secteur moderne⁸, chacune des catégories pouvant faire l'objet par ailleurs d'une approche plus fine par types d'entrepreneur, d'activité, d'environnement ou de potentiel d'évolution :

- l'activité génératrice de revenus située dans une démarche de survie,
- la micro-entreprise (ou encore très petite entreprise),
- la petite entreprise,
- l'entreprise moyenne (pouvant se situer en secteur informel ainsi que dans le secteur formel).

D'autres auteurs suivent la même logique de caractérisation du secteur par unité économique tout en classant les activités selon leur capacité de développement : secteur informel de survie, secteur informel de subsistance, secteur informel de promotion et secteur informel de transition⁹.

Il ressort de l'ensemble de cette approche que l'analyse du secteur informel ne peut pas être indistincte ou globale, mais demande à être différenciée selon la nature des acteurs économiques qui le composent (taille, structure de gestion et d'emploi), selon les types d'activités productives mis en œuvre (artisanat d'art, de production ou de service, activités urbaines ou activités rurales), selon les niveaux de technologies requis en termes de production et de service (types d'outillage et d'équipements utilisés) et, finalement, selon les logiques de reproduction, de croissance ou de transition vers l'économie formelle développées par les unités de production informelles (UPI) pour reprendre les termes de l'enquête statistique INSEE/AFRISTAT.

2. Le poids important de l'économie informelle dans les pays en développement

« Contrairement à ce qu'on a longtemps supposé, le secteur informel n'est pas un phénomène passager, ni marginal et voué à disparaître à moyen terme. Son ampleur et sa complexité grandissantes dans la vie économique, sociale et politique des pays en développement, en général, et d'Afrique en particulier, sont une réalité incontestée et de plus en plus reconnue ». Ce constat, fait

par l'Organisation internationale du travail (OIT)¹⁰, s'appuie sur des données quantitatives et montre que non seulement le secteur informel constitue une part significative des économies africaines, sud-américaines et asiatiques, mais encore qu'il occupe une place de plus en plus prépondérante dans la création d'emplois et la production de la richesse nationale.

2.1. La part du secteur informel dans les politiques d'emploi

Le Rapport déjà cité du BIT « Vers la promotion d'un travail décent » donne des indications intéressantes sur la montée en puissance du secteur informel. Reprenant des données du rapport de la Banque mondiale de 2001, il indique que, durant la période 1980/1990, le secteur est passé, de façon spectaculaire, d'un taux d'occupation des deux tiers à un taux d'occupation des trois quarts de la population active non agricole de l'Afrique subsaharienne. Il est ainsi devenu le lieu d'emploi possible pour 92 % des femmes, hors secteur agricole, contre 71 % pour les hommes. Durant la même période, plus de 90 % des nouveaux emplois créés l'ont été dans le secteur informel. L'étude STATECO, qui porte sur les sept grandes métropoles de l'UEMOA, démontre que l'importance du secteur informel relativement à l'emploi est restée stable et même a légèrement augmenté depuis les

années 1990 puisqu'il occupe, entre 2001 et 2003, 76,2 % des emplois contre 14,2 % pour le secteur formel privé et 8,4 % pour le secteur public (dont 1,8 % dans les entreprises publiques).

En Amérique latine, selon l'OIT, la proportion de l'emploi informel urbain par rapport à l'emploi urbain total est passée de 52 % en 1990 à 58 % en 1997. Cette évolution a été portée par une embauche plus importante dans les micro et petites entreprises que dans les emplois indépendants ou domestiques.

En Asie, selon les mêmes sources, la proportion des travailleurs informels représenterait entre 45 % et 85 % de l'emploi non agricole, et entre 40 % et 60 % de l'emploi urbain.

2.2. La part du secteur informel dans les richesses nationales des pays

« Dans l'état des informations actuellement disponibles, la part du secteur informel dans l'économie nationale des pays africains subsahariens représenterait une proportion importante, entre le quart et les deux tiers, selon que l'agriculture est ou non retenue. On notera cependant qu'un certain nombre de pays n'isolent pas encore ce secteur au sein de leurs comptes nationaux. En revanche, la plupart

d'entre eux procèdent à des évaluations qui le prennent en compte implicitement. Les méthodes utilisées pour y parvenir sont assez diverses et dépendent des sources et données ».

Ces indications données lors du séminaire de Bamako sur « Le secteur informel et la politique économique en Afrique

subsaharienne » (mars 1997) ont peu évolué depuis. Selon des estimations plus récentes, la contribution de l'économie informelle au PIB se situerait entre 25 % et 50 % dans les huit pays de l'UEMOA (Rapport OIT, 2002) et entre 7 % et 38 % dans les 14 pays de l'Afrique subsaharienne (Rapport BIT, 2004). Les chiffres varient selon les modes de comptage nationaux et selon les instruments utilisés de recueil et d'analyse des données. Il n'en reste pas moins que le

secteur est non seulement le principal pourvoyeur d'emplois en Afrique subsaharienne, mais que sa contribution au produit national tend à s'accroître en se plaçant souvent en deuxième position après l'agriculture, mais devant le secteur moderne.

En Asie, selon le BIT, la contribution du secteur au PIB se situerait entre 16 % et 32 % . Elle serait de 12 % à 13 % au Mexique.

2.3. La relation du secteur informel au secteur formel : autonomie ou variable d'ajustement ?

En considérant toutes ces données, il ne fait pas de doute que le secteur informel est plus qu'un avatar de l'économie formelle dans lequel on ferait antichambre plus ou moins longtemps avant de passer sur le versant moderne des politiques de développement et d'emploi. Il représente de fait une forme spécifique de structuration de l'économie des pays en développement centrée sur les différents rôles qu'y jouent les micro et petites entreprises et sur leurs capacités à produire de la subsistance, du revenu et de la croissance adaptée au marché local et national.

Mais l'analyse serait incomplète si elle ne prenait pas en compte, bien que cet aspect soit peu affirmé et

étudié, le rôle possible du secteur informel comme sous-traitant à bas prix des entreprises du secteur moderne. Les programmes d'ajustement structurel ont, en effet, situé ces dernières dans un contexte de recherche d'une compétitivité accrue et les ont, en quelque sorte, incitées à recourir aux UPI pour assouplir leurs processus de production et réduire leurs charges. Comme l'affirmait l'un des responsables économiques du Burkina Faso, « c'est le secteur formel qui crée l'informel par sa capacité à recourir, dans les domaines de la production comme du service, à des fabricants ou des vendeurs de la rue qui lui permettent d'augmenter ses capacités de bénéfice ».

3. Les rapports du secteur informel à la formation professionnelle

Les investissements des pays en développement dans le domaine de la formation professionnelle vont massivement vers le dispositif d'enseignement technologique et de formation professionnelle qui lui-même est ciblé prioritairement sur les emplois du secteur formel public ou privé. Comme l'écrit F. Fluitman, « on ne comprend toujours pas pourquoi les gouvernements continuent à investir leurs maigres ressources pour la formation en vue d'emplois pour des secteurs peu demandeurs de main-d'œuvre alors que les gens qui n'ont d'autre solution que de gérer leur propre emploi doivent payer cher des formateurs privés qui ne sont pas toujours à la hauteur de leur tâche »¹¹.

Les études faites sur les financements de la formation professionnelle en Afrique francophone montrent que

certains fonds de formation mis en place dans le cadre de la promotion de la formation continue et de l'apprentissage ont pris la mesure des enjeux que représente la nécessaire professionnalisation des jeunes et adultes employés hors secteur formel¹² et commencent à interagir sur les systèmes d'enseignement en place.

Il n'empêche que la formation en secteur informel est réalisée principalement, pour les jeunes, dans les systèmes d'apprentissage traditionnel que certains fonds essaient de structurer selon le modèle de la formation duale et, pour les adultes, dans des projets ou programmes qui sont mis en œuvre par les fonds avec le soutien des organisations professionnelles locales et des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux.

3.1. Les données relatives à l'éducation et à la formation des actifs du secteur informel

Les résultats statistiques de l'enquête STATECO montrent clairement qu'il y a une relation directe entre les niveaux de scolarisation des jeunes sortis de l'école et le type d'emploi occupé. Ainsi, dans les sept métropoles enquêtées, les employés du secteur public cumulent en moyenne 11,3 années de scolarité contre 8,2 pour les employés du secteur privé et seulement 3,5 pour les travailleurs du secteur informel (dont seulement 17,9 % sont des employés au sens « salarié » du terme). Ces résultats sont la preuve que le système éducatif dans les pays subsahariens joue davantage un rôle de sélection des emplois (plus on est haut dans la hiérarchie scolaire plus on a des chances d'accéder à un emploi public) qu'un rôle de préparation à l'emploi (les emplois du secteur informel se caractérisent essentiellement par une absence de niveau scolaire).

Une étude réalisée dix années auparavant pour le compte de l'OCDE¹³ permet, malgré son ancienneté, de percevoir de manière plus fine les liens qui existent entre l'enseignement de base et l'apprentissage en secteur informel.

Elle met d'abord en évidence que rares sont les chefs d'entreprise qui sont passés antérieurement par l'enseignement technique ou l'école professionnelle. Seulement 11 % des chefs d'entreprise ont reçu une formation professionnelle de base et seulement 7 % d'entre eux ont pu bénéficier d'une formation continue hors apprentissage, 39 % d'entre eux n'ont jamais fréquenté l'école et 17 % n'ont pas fini leurs études primaires.

Elle révèle ensuite des données significatives sur les

parcours des apprentis. Tout en soulignant que leur niveau d'instruction a tendance à s'élever comparativement à celui de leur patron, elle démontre que les jeunes sortants de l'école, et même de l'enseignement secondaire, doivent passer par l'apprentissage et l'expérience de travail s'ils veulent réussir dans le secteur informel et notamment accéder à la responsabilité de chef d'entreprise. Elle en tire deux conclusions que l'étude AFD devra prendre en compte dans son approche de la formation en secteur informel :

- un niveau élevé d'une scolarisation suivie immédiatement

par une phase d'apprentissage raccourcit le temps nécessaire à un jeune pour devenir son propre patron,

- l'apprentissage constitue le type de formation le plus important pour accéder à l'emploi et à l'entrepreneuriat quelque soit par ailleurs le niveau d'instruction, car lui seul leur permet d'acquérir les compétences professionnelles et comportementales exigées par un parcours professionnel en secteur informel.

Il y a donc lieu de combiner et non d'opposer éducation de base et apprentissage/formation professionnelle dans les micro et petites entreprises.

3.2. Les dispositifs d'acquisition de connaissances et de compétences du secteur informel

Dans le domaine de la formation des jeunes

Il s'agit essentiellement, pour les jeunes sortant de l'école, des dispositifs d'apprentissage traditionnel mis en œuvre dans les ateliers artisanaux et les micro et petites entreprises. Ces dispositifs restent largement dominants dans tous les pays subsahariens. Ils sont caractérisés par la formation sur le tas qui consiste à acquérir, en situation de travail, les techniques de base nécessaires à l'exercice d'un métier. Les différentes analyses faites des types d'apprentissage mis en œuvre (apprentissage sahélien sans durée précise et avec un caractère de mise en production qui l'emporte sur la dimension formation, apprentissage côtier avec durée, contrat écrit et niveau validé) montrent que les jeunes engagés dans le dispositif se heurtent à deux difficultés majeures :

- l'insuffisante qualification des maîtres artisans et leur incapacité à théoriser certaines notions ou techniques,
- l'absence de progression pédagogique structurée dans le processus d'apprentissage même si celui-ci comporte, par ailleurs, des phases distinctes d'appropriation du comportement, d'appropriation de l'usage des instruments et, finalement, de participation à l'ensemble des tâches du maître artisan.

Le constat de ces insuffisances n'empêche pas que l'apprentissage traditionnel reste un élément clé de la professionnalisation des jeunes. Depuis peu, dans les pays qui ont mis en place des fonds de formation, l'assistance

technique, notamment des coopérations germanophones, a permis de faire évoluer certains dispositifs de l'apprentissage traditionnel vers les méthodes et rythmes de l'apprentissage dual. Le rôle central joué par l'apprentissage comme moyen d'insertion professionnelle et sociale et sa capacité à évoluer vers un mode plus structuré de formation militent pour qu'il soit soutenu et amélioré avec l'aide des pouvoirs en place sans pour autant que ces derniers l'intègrent dans les réglementations du système formel.

Dans le domaine de la formation continue des adultes

Il n'existe pas, à ce niveau, de dispositif institué et l'auto-formation reste la voie la plus habituelle de formation des actifs du secteur, notamment dans le secteur des services. Cependant, en Afrique subsaharienne, certains fonds de formation ont commencé à mettre en place des actions de formation continue en direction des membres des organisations professionnelles d'artisans, de commerçants ou d'agriculteurs. L'OIT a mis au point des outils et contenus de formation susceptibles de renforcer la capacité de gestion et d'organisation des responsables d'unités de production et de service. La coopération française a aidé à créer des outils d'observation et d'études ainsi que des cellules d'expertise permettant d'analyser les besoins de professionnalisation de divers acteurs économiques. Mais ces actions restent, pour le moment, trop marginales pour constituer une véritable alternative à l'absence de formation

des adultes employés dans le secteur informel. L'Afrique du Sud constitue dans ce domaine un exemple à part dans la mesure où elle a mis au point, dans le cadre de son plan

de développement stratégique national, des outils et méthodes de formation adaptés spécifiquement aux acteurs du secteur informel.

3.3. Les relations de la formation formelle avec le secteur informel

Il n'existe pas, en Afrique subsaharienne, de véritable dispositif de formation professionnelle initiale mais plutôt des dispositifs d'enseignement technologique et de formation professionnelle (ETFP) qui sont à la fois centrés sur les emplois du secteur formel et sur l'acquisition de connaissances et compétences générales souvent déconnectées de la situation générale du marché du travail. Les caractéristiques de cet ETFP sont souvent « des équipements peu performants et obsolètes, des professeurs défaillants et peu motivés, des formations orientées principalement vers l'acquisition de diplômes alors que, faute de débouchés et de reconnaissance par les entreprises, les élèves sont conduits à rejoindre le secteur informel, un manque d'autonomie financière des établissements, et l'inexistence, enfin, de la formation professionnelle continue »¹⁴.

Les choses sont cependant en train de bouger dans la mesure où les pays se sont rendu compte de l'inadéquation de l'offre existante aux besoins de l'économie. Elles sont notamment en train d'évoluer sous la pression des fonds de formation qui, par leur mode de gestion partenariale entre pouvoirs publics, partenaires sociaux et organisations professionnelles, ont introduit des dynamiques de formation adaptées aux besoins et à la demande des unités de production et de service informelles.

Ainsi, le Mali souhaite développer à l'horizon 2015, en complément de l'ETFP, un dispositif de formation qualifiante et par apprentissage qui concernerait les premiers niveaux de qualifications et, surtout, donnerait aux 60% de jeunes déscolarisés à l'issue des cycles de l'enseignement fondamental une formation professionnelle visant leur insertion efficace sur le marché du travail.

Au cours des années 2002 – 2005, le Bénin, avec l'appui coordonné des coopérations allemande, française et suisse et en partenariat avec la Fédération nationale des artisans

du Bénin, a mis en place un cadre réglementaire complet régissant l'apprentissage de type dual et instaurant le diplôme de fin d'apprentissage : le certificat de qualification professionnelle (CQP). Une méthodologie a été mise au point avec les associations d'artisans dans quatre métiers du bâtiment et de l'électricité, et des enseignants et des maîtres artisans ont été formés en vue de l'implantation des formations dans différents établissements publics. Fin 2005, deux promotions d'apprentis étaient en cours de formation et le premier examen devait avoir lieu mi-décembre (pour 300 apprentis).

L'Afrique du Sud, après avoir connu pour raison d'apartheid une séparation complète entre un système éducatif aux mains des blancs et une formation professionnelle continue et par apprentissage ciblée sur l'intégration des populations noires dans le monde du travail, est en train d'introduire la formation en alternance et la professionnalisation en situation de travail dans ses dispositifs d'enseignements secondaire et supérieur. Mais le pays se distingue surtout par sa volonté de mettre en oeuvre, dans le cadre des fonds de formation, national et sectoriels, de véritables dispositifs de formation à destination des entrepreneurs du secteur informel, et notamment des agriculteurs noirs en cours d'installation à la suite de la réforme agraire.

Ces quelques exemples, qui rendent compte de la prise en compte des besoins de formation des jeunes déscolarisés ou des adultes actifs dans les secteurs de l'artisanat ou de l'agriculture, ne sont que les indices des débuts de transformation en cours du secteur informel. Ils demanderont à être analysés dans le cadre de l'étude pour bien discerner si ces transformations répondent à une simple logique d'adaptation des systèmes en cours ou si elles prennent véritablement en compte les spécificités économiques et organisationnelles du secteur informel. Ils sont surtout à situer dans la perspective d'un recentrage

nécessaire des politiques et moyens financiers des pays concernés vers la prise en compte d'un secteur d'activité sans lequel il n'y a ni emploi possible pour la très grande

majorité de la population, ni lutte efficace contre la pauvreté, ni même de développement économique qui ne peut reposer sur la seule activation des entreprises formelles.

3.4. Les exemples d'intervention formation innovantes dans le secteur informel

Les efforts entrepris, notamment par les fonds de formation sectoriels, pour répondre aux besoins de compétences et de professionnalisation du secteur informel ont donné lieu à un certain nombre d'expérimentations ou de bonnes pratiques de formation des jeunes ou des adultes que l'étude essaiera d'identifier, de décrire et, si possible, d'analyser en profondeur.

Peuvent être citées, à titre d'exemple, les actions de formation mises en œuvre par différents pays à destination :

- des jeunes déscolarisés ou non scolarisés afin de leur faire acquérir une qualification professionnelle (Bénin, Mali, Burkina Faso et autres pays) ou de les aider à créer leur propre entreprise (Zimbabwe),
- des maîtres artisans afin d'augmenter leur qualification et leur capacité à mieux former les apprentis (Bénin, Mali, Burkina Faso, Tanzanie, Zambie et autres pays),
- des responsables des micro-entreprises et petites entreprises afin de les former à mieux gérer leur activité (Afrique du Sud, Burkina Faso et autres pays),
- des agriculteurs afin de les former tant au plan technique que managérial (Afrique du Sud et autres pays),
- des adultes et des jeunes en vue de les aider à lancer leur propre entreprise (Afrique du Sud et autres pays),
- des organisations d'artisans afin de les aider à mieux analyser les besoins de compétences et de formation de leurs membres (Bénin, Mali, Burkina Faso et autres pays),
etc.

Qu'il s'agisse des projets mis en œuvre dans le cadre de l'Afrique australe (étude GTZ)¹⁵ ou des fonds de formation de l'Afrique subsaharienne, les évaluations des expérimentations en cours donnent une première indication de leur pertinence relativement aux objectifs visés et aux publics formés.

- Les interventions formatives auprès des micro et petites entreprises motivent et réussissent si elles n'ont pas pour finalité première l'atteinte d'objectifs pédagogiques, mais bien une amélioration de la situation socio-économique (profit, emploi) et, notamment, la réduction de la pauvreté.
- L'intervention formation ne doit pas être un acte isolé, mais se situer dans le cadre plus global de l'intervention concertée des différents acteurs concernés.
- Il est souhaitable d'intégrer l'action de formation dans un ensemble de services (accès aux innovations techniques, aux services financiers...) susceptibles de participer aux développements quantitatifs et qualitatifs du secteur.
- La focalisation de l'action de formation sur des résultats effectifs en termes économiques et financiers permet de faire appel à une contribution financière modeste, mais réelle, des artisans ou entrepreneurs à former.
- L'implication des organisations professionnelles et/ou des acteurs locaux dans la préparation et le suivi de l'action de formation est un gage de réussite incontestable.
- L'Etat doit laisser les partenaires sociaux et le secteur privé prendre toute leur responsabilité dans la gestion, l'organisation et l'adaptation de l'offre de formation et jouer le rôle qui est le sien d'organisation de l'ensemble du système.
- Il importe de mettre en place un système de reconnaissance des compétences acquises par les jeunes ou les adultes du secteur, mais il n'est pas toujours souhaitable que cette reconnaissance passe par les voies et moyens du système formel de qualification/certification.
- La formation doit être conçue de manière à permettre, le cas échéant, une alphabétisation fonctionnelle des participants.
- Certains projets ont mixé apprentissage traditionnel et formations techniques, mais cela n'a été possible que dans le cadre de la mise en place d'un partenariat étroit entre pouvoirs publics et secteurs d'activité concernés et par le ciblage de la formation sur les spécificités, en termes de marché et d'emploi, du secteur informel.

3.5. Une amorce d'approche financière

Il n'existe pas à ce jour une appréciation quelconque du coût réel de l'apprentissage traditionnel, ni surtout du rapport coût/bénéfice de ce mode d'acquisition des connaissances et compétences. L'opération serait complexe puisqu'elle supposerait, d'un côté, de classer les apprentis selon leur mode de rémunération (salaires, paiement à la journée, à la tâche, en fonction des bénéficiaires, en nature...) et, de l'autre, d'arriver à rapporter la valeur de cette rémunération à une évaluation du rapport entre ce que l'apprenti coûte au maître artisan et ce qu'il lui rapporte en termes de production et de service.

Il existe cependant quelques données qui permettent d'avoir un premier aperçu des réalités financières de la formation en secteur informel :

- le projet ISTAR-TAP réalisé au Zimbabwe en partenariat avec la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) a fait une évaluation coût/bénéfice de son fonctionnement et est arrivé à la conclusion qu'il réalisait dans un délai d'un an (apprentissage et formation formelle) des résultats habituellement atteints au bout de trois années ;
- les fonds de formation en Afrique subsaharienne ont quelques données significatives en ce domaine. Ainsi, le fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) du Mali a un coût unitaire de formation des bénéficiaires du secteur informel qui représente le tiers du coût unitaire de formation des salariés des entreprises modernes. Bien que les données ne soient pas établies selon des durées et des contenus de formation identiques et que les différences de coût proviennent essentiellement du caractère plus individuel des formations du secteur formel, elles indiquent cependant que les interventions à destination des apprentis et des artisans sont sensiblement meilleur marché que celles à destination des salariés. Le fonds de développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (FODEFCA) du Bénin ne permet

pas une comparaison des coûts unitaires entre bénéficiaires de la formation mais a des données précises sur la rentabilité financière (conséquences sur le revenu) des actions de formation menées en faveur de 100 patrons et de 500 apprentis dans le domaine de la mécanique deux roues et de la coiffure ;

- l'Afrique du Sud a des données financières précises sur les différentes actions mises en oeuvre dans le secteur informel, tant aux niveaux national par le moyen du National Skills Fund (NSF), que sectoriel par le truchement des projets stratégiques des Sectoral Education and Training Authorities (SETAs). Il est possible d'en tirer des coûts unitaires de formation par bénéficiaire issu du secteur formel ou informel, données permettant d'évaluer les montants supportés par rapport aux résultats visés (par le maître artisan).

Le grand constat qui se dégage de l'approche financière de la formation en secteur informel est que celle-ci fait appel à des sources financières très différentes de celles sollicitées par les systèmes de l'éducation et de l'enseignement technologique et professionnel initial. Ces sources autres sont, en effet, essentiellement privées. Elles sont principalement assurées par la taxe de formation professionnelle prélevée sur les masses salariales des entreprises du secteur formel. Selon les pays cette taxe, qui est généralement collectée par les services fiscaux de l'Etat, est distribuée partiellement ou en totalité aux fonds institués sous la forme d'affectations directes ou de dotations budgétaires. Ce passage par la dotation budgétaire publique n'enlève rien au fait que la formation est financée par la taxe et donc par des fonds d'origine privée.

Il est un fait que l'approche financière de la formation en secteur informel ne peut pas être structurée selon les mêmes hypothèses que celle du système éducatif public dans la mesure où ni les sources de financement principales ni les sources de co-financement ne sont identiques dans l'un et l'autre cas.

3. Les rapports du secteur informel à la formation professionnelle

Actions de formation	Source de financement principale	Source de cofinancement
Apprentis traditionnels	Les artisans	La famille de l'apprenti
Apprentis en système dual	La taxe de formation au travers des fonds de formation	La famille de l'apprenti Les bailleurs de fonds Le budget public si l'apprentissage dual est introduit dans l'ETFP (exemple du Bénin)
Artisans, patrons/entrepreneurs	La taxe de formation au travers des fonds de formation	L'artisan lui-même au moyen de la quote-part obligatoire Les bailleurs de fonds quand ils participent au paiement de la quote-part
Jeunes déscolarisés, adultes peu ou pas formés	La taxe de formation au travers du fonds national et des fonds sectoriels(Afrique du Sud)	Les entreprises quand la formation se réalise en alternance

4. Les termes de référence de l'étude AFD

L'étude qui sera mise en œuvre en 2006 par le Département de la Recherche a inscrit l'ensemble de ses hypothèses théoriques et pratiques dans le contexte

précédemment défini. Elle sera réalisée au moyen d'une enquête terrain dans cinq pays présélectionnés (Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Maroc, Sénégal).

4.1. Les finalités de l'étude

L'AFD se propose de réaliser, en lien avec le réseau international d'expertise (GEFOP) qu'elle a mis en place, une étude approfondie sur les conditions et modalités d'investissement en formation dans le secteur informel. Il s'agit au travers de l'étude d'atteindre les objectifs suivants.

Premier objectif : faire le point sur les relations du système de formation en place avec les besoins de qualification et de formation du secteur informel

Si les études existantes fournissent des éléments d'information et d'appréciation sur les finalités de l'ETFP et ses modes d'intervention, elles ne permettent pas de faire un état précis de la manière dont les systèmes en place ont ignoré ou au contraire intégré dans leurs offres de formation les demandes exprimées par les micro et petites entreprises. Il n'y a donc pas moyen de vérifier si la mise en œuvre de stratégies de formation en faveur du secteur informel peut se faire à travers un aménagement des organismes et des produits de formation existants ou si le ciblage de l'offre sur la demande économique et sociale hors secteur formel entraîne une redéfinition assez complète des dispositifs en place.

Il s'agit donc, à travers ce premier objectif, de décrire de manière très concrète le positionnement des systèmes de formation professionnelle institués relativement au champ économique et social du pays étudié et d'identifier la

manière dont ces systèmes répondent de façon appropriée ou non aux besoins de formation de l'ensemble de la population active comme de la totalité des acteurs économiques. Il s'agira, en particulier, d'analyser la capacité des différents dispositifs centraux, régionaux et locaux à adapter leurs interventions et offres en fonction de la demande économique et sociale et du contexte dans lequel elle est exprimée.

Deuxième objectif : Identifier les actions ou dispositifs en place d'acquisition des connaissances et des compétences dans le secteur informel

Si l'ETFP est partie-prenante du système scolaire et relève d'une action voulue et financée par les pouvoirs publics, il existe hors de ce système des modes d'acquisition plus ou moins structurés de connaissances et de compétences. Il s'agit essentiellement de l'apprentissage sur le tas mis en œuvre dans les micro et petites entreprises et de l'auto-apprentissage (étude MAE). L'apprentissage, que l'on qualifie souvent de traditionnel, est surtout pratiqué dans les métiers techniques. L'auto-formation est le moyen quasi exclusif d'acquisition d'un minimum de professionnalité dans le secteur des services.

L'étude devra faire le point sur les grandes caractéristiques de l'apprentissage en place et sur les types et niveaux de compétences qu'il est capable de générer. Elle devra en particulier vérifier la capacité de cet apprentissage à sortir

d'un contexte conservateur et à créer les conditions nécessaires à un développement performant des unités de production et de service du secteur. Elle devra, dans ce sens, s'interroger sur les évolutions en cours du système de formation-production institué vers une meilleure prise en compte du déficit de qualifications des chefs d'entreprise et du besoin d'une formation plus structurée et plus théorique des apprentis. Elle devra enfin vérifier s'il existe des modalités, de fait ou formalisées, de reconnaissance des compétences acquises par les apprentis ou leurs patrons et analyser les effets éventuels de cette reconnaissance sur les comportements des uns et des autres.

L'étude devra également analyser les modes de transmission des comportements et des savoirs professionnels dans les activités informelles ne disposant pas d'apprentissage. Elle devra, en particulier, identifier le rôle joué à ce niveau par les organisations professionnelles en place et la manière dont ces organisations sont ou peuvent être des leviers de transformation des situations en place.

Troisième objectif : analyser les expériences innovantes de formation en cours permettant de stimuler l'économie informelle et de passer d'une logique de survie à une logique de développement

L'étude réalisée par la GTZ sur les projets de formation en secteur informel (FSI) donne un premier aperçu des possibilités d'intervention dans ce domaine et fournit un cadre conceptuel de présentation et d'analyse des expériences réalisées ou en cours de réalisation. Elle souligne, en particulier, que les interventions formatives auprès des micro et petites entreprises ne peuvent avoir pour finalité première l'atteinte d'objectifs pédagogiques, mais bien une amélioration de la situation socio-économique, et notamment la réduction de la pauvreté. Elle apporte également des éléments tout à fait intéressants sur la manière de situer l'intervention de formation dans le cadre plus global de l'intervention concertée des différents acteurs concernés et sur l'intégration souhaitable de l'action de formation dans un ensemble de services susceptibles de participer au développement quantitatif et qualitatif du secteur.

L'étude STATECO, tout en soulignant les dynamiques d'évolution de l'économie informelle et l'importance du secteur dans l'économie des sept grandes métropoles analysées, apporte un élément de réalité qui demande analyse et vérification : les entrepreneurs du secteur informel mentionnent très peu la nécessité de mettre en place des programmes d'appui (formation technique, formation à la gestion...) et seulement 7 % d'entre eux disent avoir rencontré des difficultés à embaucher une main-d'œuvre qualifiée.

Le travail à réaliser prendra en compte les analyses ci-dessous tout en s'attachant à décrire les pratiques en cours dans les pays retenus pour augmenter les niveaux de connaissance et de compétences du secteur informel.

Prenant appui sur la méthodologie développée par la GTZ, il mettra notamment en valeur :

- le contexte : identification du problème, acteurs concernés actuels et possibles, concepts et hypothèses sous-jacents à la mise en œuvre de l'action,
- le déroulement du processus : description de l'intervention, jalons et points critiques, facteurs bloquants et facilitateurs, place et rôle des acteurs responsables et éventuellement bénéficiaires de l'action,
- les impacts : coordination et évaluation, résultats et impacts atteints au regard des indicateurs mis en place,
- les leçons à en tirer : bonnes pratiques transférables, principes qui s'en dégagent, innovations mises en œuvre et à valoriser.

Quatrième objectif : Définir les conditions d'adaptation optimale de l'offre de formation publique et privée aux besoins du secteur informel

La réalisation des trois premiers objectifs devrait permettre de mieux connaître les composantes et ciblage des systèmes d'ETFP en place, de bien appréhender la réalité de l'acquisition des connaissances et des compétences au travers des dispositifs d'apprentissage et d'auto-formation

existants ainsi que de repérer les dynamiques de transformation et de redéploiement à l'œuvre dans les projets et expérimentations ciblés sur la formation des acteurs du secteur informel.

L'étude partira des constats établis pour analyser les conditions de transformation des situations en place et donner des outils de lecture et d'intervention aux acteurs de terrain comme aux responsables des projets ou de programmes de formation professionnelle qui souhaitent intervenir de manière structurée et efficace dans le secteur de l'économie informelle. Elle ouvrira des pistes de réflexion leur permettant de :

- accéder à des outils d'identification des compétences existantes dans le champ des activités informelles et mettre en œuvre, le cas échéant, des stratégies de

reconnaissance et d'accroissement de ces compétences,

- réaliser le maximum de synergie entre les actions de formation à destination des secteurs formel et informel,
- susciter, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, des dispositifs innovants et efficaces de formation des jeunes et adultes du secteur informel,

- inscrire l'ensemble des mesures prises dans un cadre cohérent organisationnel, institutionnel et, si nécessaire, juridique et législatif, liant tout ensemble les effets micro, méso et macro de ces mesures,

- mettre en place des instruments financiers liant dans un même processus la définition des objectifs à atteindre, l'implication des acteurs concernés, le pilotage concerté des actions de formation à mettre en œuvre et l'évaluation de la performance et de l'impact des résultats atteints.

4.2. La méthodologie de l'étude

L'étude partira des hypothèses de travail qui font partie des acquis développés par les études réalisées sur le secteur.

Elles peuvent être définies comme suit :

- l'intervention formation en secteur informel doit être appréhendée dans sa spécificité véritable, c'est-à-dire comme un élément parmi d'autres d'un dispositif d'appui ciblé aussi bien sur les besoins d'amélioration des situations et réalités économiques que sociales, institutionnelles, organisationnelles et humaines. Il est ainsi évident, lorsqu'on considère l'analyse faite par STATECO de la situation actuelle des UPI des sept métropoles de l'UEMOA, qu'une intervention dans le domaine de la qualification et de la formation n'a de sens pour les responsables des UPI que si elle s'insère dans une action d'amélioration de leur accès au marché. L'étude devra en conséquence définir toute intervention de formation dans le secteur informel en rapport avec ses conditions d'efficacité maximum ;

- l'efficacité de la formation en secteur informel (FSI) a comme préalable l'implication active, à toutes les étapes de l'intervention, des différents acteurs concernés. Les études mentionnées en introduction soulignent toutes le caractère imprescriptible de cette implication tant au niveau de la définition des finalités et objectifs de l'action à promouvoir que de la réalisation des différentes étapes de sa réalisation: définition de la demande, analyse des besoins, ingénierie de l'offre, choix des acteurs de réalisation et évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des résultats atteints ;

- il est impossible de séparer la qualité d'ensemble de la prestation en secteur informel de celle de l'instrumentation financière mise en œuvre. L'étude sur la comparabilité Europe/Afrique des mécanismes de financement existants dans les huit pays étudiés indique clairement qu'une action de formation a d'autant plus de chances de réussir qu'il y a interaction sinon concordance entre les objectifs affichés, les acteurs impliqués, les moyens mis en œuvre et les instruments financiers institués.

Partant de ces préalables, l'étude donnera lieu à l'analyse de la FSI dans cinq pays d'Afrique choisis pour la diversité de leur situation économique et sociale et des choix réalisés dans le domaine de la formation professionnelle : Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Maroc et Sénégal.

Les grandes étapes de l'étude, depuis l'analyse de la situation de chaque pays jusqu'à la finalisation du rapport d'ensemble, peuvent être définies comme suit :

Une enquête terrain auprès des principaux acteurs de la FSI

Elle sera réalisée dans le cadre d'une mission d'une semaine dans chaque pays concerné. Seront interviewés au cours de cette mission :

- des responsables nationaux des politiques de formation professionnelle,
- des représentants des organisations professionnelles pratiquant l'apprentissage traditionnel,
- des représentants des organisations initiatrices et/ou maîtres d'œuvre de nouvelles formes de FSI,
- des représentants des partenaires sociaux membres des divers comités consultatifs dans le domaine de la formation professionnelle,
- des prestataires engagés dans la réalisation de la FSI,
- des groupes de bénéficiaires,
- des représentants des bailleurs de fonds nationaux ou internationaux engagés dans le financement de la FSI,
- des experts du pays ayant travaillé sur l'évaluation des actions de FSI en cours ou réalisées.

Pour réaliser l'enquête terrain dans les meilleures conditions possibles, il sera indispensable d'identifier les différents interlocuteurs préalablement à la mission et de leur faire parvenir, si possible quelques jours avant la rencontre, la liste des questions auxquelles ils auront à répondre.

Une monographie pays des pays enquêtés

Chaque enquête donnera lieu à un rapport pays de 30 pages environ qui sera structuré selon les grandes lignes suivantes :

- la situation du secteur informel du pays relativement aux réalités économiques et sociales du pays : secteurs d'intervention prioritaires, caractéristiques des emplois proposés, participation à la création de richesse du pays, interaction entre secteur formel et informel... ;
- l'analyse des interactions effectives ou potentielles entre le système institué de formation professionnelle et la FSI : nature des relations existantes entre les établissements de formation et les organisations professionnelles représentatives du secteur informel, existence ou non d'offres de formation intervenant dans les deux secteurs, tentatives de structuration de l'apprentissage traditionnel à partir des concepts de la formation duale ou par alternance, adaptation de l'offre de formation continue aux besoins spécifiques des unités de production informelles... ;
- les interventions spécifiques de formation en secteur informel : l'identification des projets les plus significatifs, leurs objectifs et contenus, les acteurs impliqués et les bénéficiaires visés, les actions réalisées et les résultats obtenus ;
- les conditions de financement et de réalisation des projets retenus : les partenariats publics/privés et nationaux/internationaux constitués tant au niveau de la promotion que du financement des actions, les indicateurs de réussite et les outils de pilotage prévus et institués, les évaluations faites et les leçons tirées en termes de conditions d'efficacité, de pérennisation et de transférabilité des expériences de formation mises en œuvre ;
- les modes de reconnaissance et de valorisation des compétences et qualifications acquises par les bénéficiaires des actions de formation du secteur informel : y a-t-il identification ou validation des expériences de travail préalable à la formation, les actions mises en œuvre s'inscrivent-elles dans un système constitué de qualifications ou font-elles l'objet d'autres formes de reconnaissance et de validation ?
- la relation entre formation, lutte contre la pauvreté et accès à un emploi décent : en quoi les projets décrits et évalués ont-ils aidé les bénéficiaires à se former tout en assurant ou augmentant leurs moyens de subsistance et leurs chances d'insertion dans un emploi plus stable ?

- En quoi les constats faits et les conclusions qui s'en dégagent permettent-ils de structurer une approche de la formation professionnelle en secteur informel qui en fasse un outil d'élévation du niveau des compétences et des qualifications du secteur ?

Chaque monographie comportera en annexe la description de deux expériences de FSI réalisées dans le pays enquêté.

Un rapport de synthèse sur les situations et les grandes tendances d'évolution de la FSI en Afrique.

Il reprendra en 50 pages les grandes lignes des monographies. Il répondra plus particulièrement aux grandes questions posées par les quatre finalités de l'étude :

- les besoins de transformation des systèmes de formation formelle en place relativement aux besoins de compétences

et de formation du secteur informel,

- les forces et faiblesses des modes d'acquisition de connaissances et de compétences institués par les acteurs du secteur informel,

- les dynamiques et innovations identifiées et mises en œuvre pour aider le secteur informel à mieux se qualifier et passer d'une logique de survie à une logique de développement.

- les conditions de développement d'une réponse de formation appropriée aux publics, situations et besoins de reconnaissance, de valorisation et de transformation du secteur informel,

- les premiers éléments d'une approche des réalités financières de la formation en secteur informel.

Les conclusions du rapport de synthèse feront l'objet d'une discussion/évaluation par le GEFOP.

Notes

1. Collège Coopératif Provence, Alpes, Méditerranée (1999), *Les apprentissages en milieu urbain, Formation professionnelle dans le secteur informel en Afrique*, Ministère des Affaires Etrangères, Paris.
2. Birks et al. (1994), *Acquisitions de compétences dans les micro-entreprises : leçons tirées de l'Afrique de l'Ouest*, OCDE, Paris.
3. Soulyve Kanté S. (2002), *Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone, Vers la Promotion d'un travail décent*, BIT.
4. STATECO (2005), *Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition*, N° 99.
5. Niang, A. (1996), *Le secteur informel : une réalité à réexplorer : ses rapports avec les institutions et ses capacités développantes*, Afrique et Développement.
6. Morrisson Ch. et Mead D. (1996), "Pour une nouvelle définition du secteur informel", *Revue d'économie du développement*.
7. Il existe cependant des cas de passage du traditionnel au moderne tirés par la seule demande intérieure : pasteurisation des produits laitiers ou boulangerie utilisant les fours électriques.
8. Botzung, M., Le Bissonais, A. (1995), *Dispositifs d'appui aux micro et petites entreprises en Afrique : une analyse critique*, Etudes et Travaux, GRET.
9. Niang A. (1996).
10. Maldonado C. et al. (2004), *Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique francophone*, OIT.
11. Fluitman, F. (2002), *Il y a travail et travail, Note sur la nature et l'étendue des problèmes de l'emploi en Afrique subsaharienne*, Turin.
12. Walther R., Gauron A. (2006), *Les mécanismes de financement de la formation professionnelle, Les résultats de l'enquête terrain dans cinq pays d'Afrique*, MAE (à paraître).
13. Birks, S., Fluitman, F. et al (1994), *Acquisition de compétences dans les micro-entreprises : leçons tirées de l'Afrique de l'Ouest*, Documents techniques du Centre de Développement, OCDE-Banque mondiale-BIT.
14. Gauron, A. (2006), *Rapport sur le fonds de formation du Mali*, non publié, MAE.
15. GTZ (2004), *Projects/Programmes aimed at Economic Improvement and Poverty Alleviation through non-formal training in Sub-Sahara Africa*.